



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 31 octobre 2023

Date de la convocation : 25/10/2023  
Date d'affichage de la convocation : 25/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **31/10/2023 à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Bernard SADY, Maggy CARON, Pascal RANC, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre BAILLY, Alain NOUGARET, Philippe GOFFART, Vanessa CHEVALLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration : Christie DEZERT pouvoir à Claire ADAM, Sabrina GUYON pouvoir à Vanessa CHEVALLIER, Estelle MIGNOT pouvoir à Emilien BIGNON, Agnès RAGOT pouvoir à Roland BROQUET, Pierre MARCHAL pouvoir à Claude LAPIERRE, Sophie MASSIASSE pouvoir à Bernard SADY, Emeline DE BRUIN pouvoir à Maggy CARON, Julien GOFFART pouvoir à Philippe GOFFART.

Absents : Mmes Eléonore De FRESCHVILLE, Anne-Lise DURAND et M. Johann DE BRUIN.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	18
Représenté :	08
Votants :	26

#### Délibération n°

**2023\_D\_093**

### Objet de la délibération : Aide à l'installation de médecin sur le territoire d'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Monsieur le Maire,

↳ Expose les difficultés croissantes à trouver un médecin traitant et ceux qui en disposent voient les délais d'attente s'allonger pour obtenir un rendez-vous ;

↳ Propose à l'assemblée de d'octroyer une aide à l'installation pour tout médecin souhaitant s'établir sur le territoire d'Aix-Villemaur-Pâlis de 2 500 € afin de tenter d'infléchir cette situation ;

**Considérant** que la médecine constitue la fondation de notre système de santé en prenant en charge la globalité de la personne et l'accompagnement dans son parcours de soins ;

**Considérant** que l'accès pour tous à des soins médicaux sur le territoire est une priorité absolue pour la collectivité.

Le **Conseil municipal**, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ **DECIDE** d'octroyer une aide à l'installation pour tout médecin s'implantant sur le territoire d'Aix-Villemaur-Pâlis.
- ↳ **FIXE** le montant de cette aide à l'installation à 2 500 € par médecin.
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Roland BROQUET.

